

Procès-verbal de séance du conseil municipal du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise LAPERGUE, maire.

Date de convocation : 5 décembre 2016

Présents : Sébastien BLANC, Jean-Louis DELPECH, Marc GOUAULT, Françoise LAPERGUE, Charles MOULY, Marc RICHARD, Christian ROUQUIE, Jean-Luc GARDOU.

Absents : Gabriela PFEIFLE, Marie-Hélène DELTEIL (pouvoir), Michèle CLARY (pouvoir)

Secrétaire de séance : Charles MOULY

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Choix du peintre pour la salle du Conseil
- 2) Transfert de compétence d'assainissement non collectif au Symictom
- 3) Projet d'aménagement de la place : étude du projet et plan de financement
- 4) Décision modificative sur le budget communal
- 5) Questions diverses

DELIBERATION 13.12.2016/01

1) Choix du peintre pour la salle du Conseil :

Mme le Maire représente deux devis pour repeindre la salle de conseil :

Ent SERIES ET CHALVET pour 1520€ HT

Et

Ent HENRY BILLOT pour 1900€

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité pour l'entreprise SERIES et CHALVET

DELIBERATION 13.12.2016/02

2) Transfert de compétence d'assainissement non collectif au Symictom :

Vu que le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy ne pourra plus exercer la compétence assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2017, qui revient de fait à la commune,

Vu la dissolution du Spanc du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy au 31 décembre 2016,

Vu que le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Symictom) exerce déjà cette compétence et est prête à assurer le service sur de nouvelles communes,

Vu la nécessité pour la commune de Lentillac du Causse de pouvoir assurer la continuité du service auprès de ses administrés,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de transférer la compétence assainissement non collectif au Symictom, à compter du 1^{er} janvier 2017, de manière à assurer l'ensemble du service de conseil et de contrôle des installations existantes ou neuves sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité la proposition ci-dessus et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces pour la mise en œuvre de ce transfert.

DELIBERATION 13.12.2016/03

3) Projet d'aménagement de la place : étude du projet et plan de financement :

Le Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Département du Lot nous a fait parvenir l'étude de projet concernant l'aménagement de notre centre Bourg et la rectification du carrefour des voies communales 6 et 102 au lieu-dit « les Mazes ».

Le montant total du projet s'élève à 58260€ HT

Ce montant comprend l'ensemble des travaux dont calage des pierres du parvis de l'église ; la création d'un escalier en pas d'âne ; les abords du cimetière avec murette « chasse roue » ; le parking de la mairie avec plantations ; la réfection d'une croix en pierre et la rectification du carrefour au lieu-dit « Les Mazes » - avec l'arpentage réalisé par un géomètre, la déplacement des réseaux, l'assistance et la maîtrise d'œuvre du Sdail ainsi que les éventuels imprévus.

Madame le Maire présente le plan de financement :

DETR 25% sur 58260

FAPEC 20% sur 47000

Amendes de police 30% sur 8075

FREE 10% sur 58260

Réserve Parlementaire 10% sur 58260

Soit 38039,50 € de subventions

Et 20220.50 € d'autofinancement

Le programme serait inscrit au budget 2017 opération 27.

Les travaux commenceraient en mai 2017 pour une durée prévisionnelle de trois mois.

Le Conseil valide ce projet et ce plan de financement à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder aux demandes de subventions et à effectuer toutes démarches administratives pour mener à bien ce projet.

DELIBERATION 23.09.2016/04

4) Décision modificative sur le budget communal :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque 1300 € pour le règlement des frais de fonctionnements des écoles pour l'année 2015/2016 sur le chapitre 65. Elle propose d'utiliser une partie de la provision prévue sur le compte 011 pour régler ces frais, ce qui se matérialise de la façon suivante :

CREDIT A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6554			<i>Contributions aux organismes de regroupement</i>	1300.00

CREDIT A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
22	022			<i>Dépenses imprévues</i>	-1300.00

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité et charge Mme le Maire de signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5) Questions diverses

Service civique :

La commune aurait la possibilité d'accueillir un emploi en service civique.

Le sujet proposé serait la période de la première guerre mondiale sur le village de Lentillac du causse.

Le coût serait d'environ 106€/mensuel auquel il faudra ajouter le logement et les frais de déplacement.

Le temps de travail serait de 24h/hebdomadaire.

Mme le Maire propose aux Conseillers de réfléchir à cette proposition de service et d'en reparler en janvier 2017.

Motion de protestation relative aux modifications de circulation des trains Rodez Figeac Paris :

Des nouvelles restrictions sont envisagées sur la ligne Figeac Paris. La SNCF prévoit de réduire la composition des trains passant de 4 voitures à 3, impliquant une restriction de 40% de l'offre en 2eme classe. La SNCF propose également un changement dans les tarifs sur l'offre Prem's.

D'autres restrictions seraient mises en place dès l'été 2017 prévoyant la fermeture, toutes les nuits, des deux voies Paris Toulouse (ceux durant plusieurs années pour cause de travaux) Il y aurait également des changements d'heures dans les départs de nuit.

**L'ORDRE DU JOUR, COMPORTANT QUATRE DELIBERATIONS, ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A
22H30.**